Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Schweizerisches Handelsamtsblatt SHAB
Feuille officielle suisse du commerce FOSC
Foglio ufficiale svizzero di commercio FUSC
Swiss Official Gazette of Commerce SOGC

Rubrique: Avis selon l'ordonnance sur le registre du commerce
Sous-rubrique: Sommation selon l'ORC
Date de publication: SHAB 28.09.2023
Numéro de publication: BH00-0000011955

Entité de publication
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel, Place des Halles 8, 2000 Neuchâtel

Sommation suite à des carences dans l'organisation, Kiehl & Frères Sàrl

Organisation concernée:
Kiehl & Frères Sàrl
CHE-426.786.947
c/o: Artemio Conseils Sàrl
passage Max-Meuron 1
2000 Neuchâtel

Remarques juridiques:
L'entité juridique mentionnée présente des carences dans l'organisation impérativement prescrite par la loi. Elle est donc sommée d'y remédier, en vertu de l'art. 939, al. 1, CO, et de requérir l'inscription auprès de l'office du registre du commerce dans le délai indiqué. À défaut, l'office du registre du commerce transmet l'affaire au tribunal, qui prendra les mesures nécessaires, ou à l'autorité de surveillance (art. 939, al. 2 et 3, CO).

Délai : 30 jours
Fin du délai: 28.10.2023

Point de contact:
Office du registre du commerce du canton de Neuchâtel,
Place des Halles 8,
2000 Neuchâtel

Remarques:
La carence est due au fait que la société n'a plus d'adresse valable à son siège statutaire, inscrite au registre du commerce, et que son gérant unique n'est plus domicilié en Suisse.
L'émolument dû pour la présente sommation est fixé à CHF 150.
Les débours sont fixés à CHF 15.